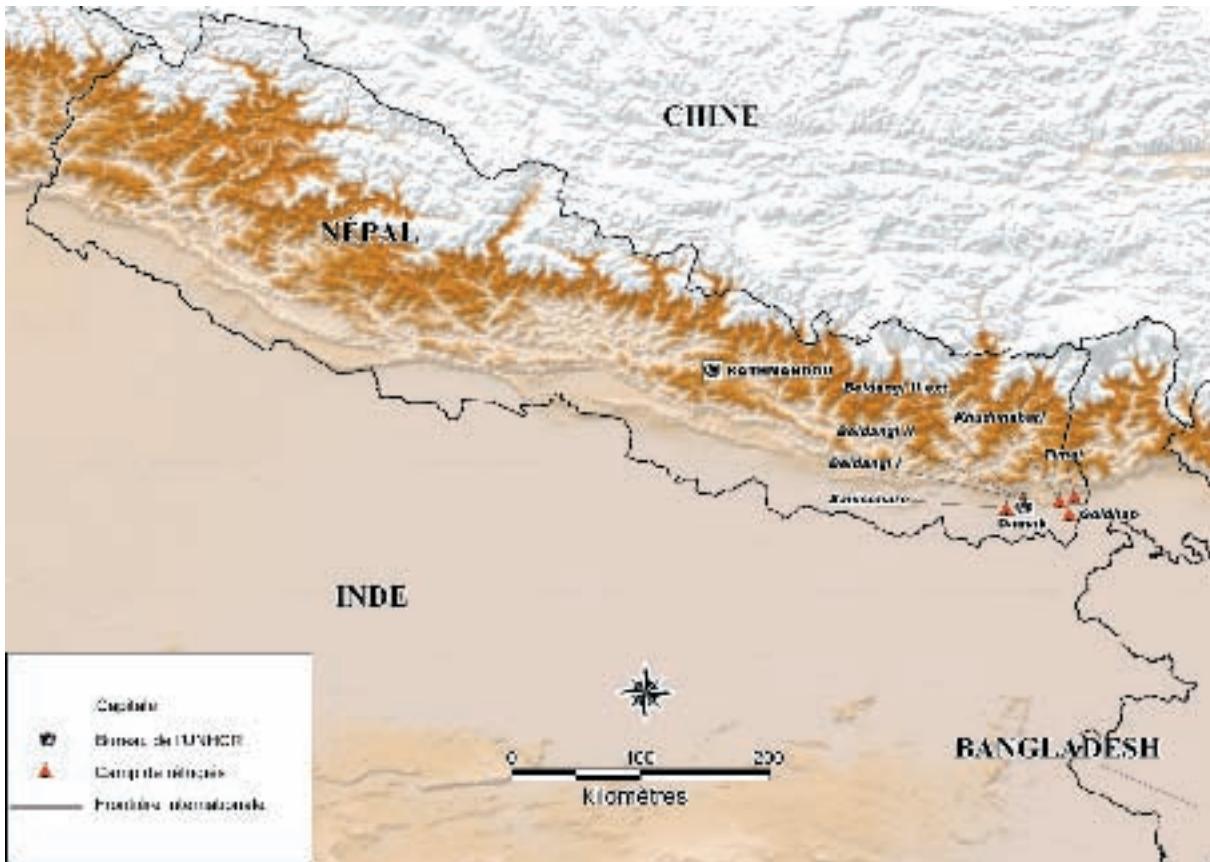


Népal



Objectifs principaux

- Offrir une protection physique et juridique aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, tout en recherchant des solutions durables et complètes avec les gouvernements concernés. Parmi les populations prises en charge figurent les nouveaux arrivants tibétains et les réfugiés individuels relevant de la compétence de l'Organisation.
- Participer activement à l'intervention interinstitutions visant à remédier aux déplacements internes, offrir protection et assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire (PDI) et tenter de cerner des solutions dans le cadre d'une approche concertée.
- Promouvoir des relations harmonieuses entre les réfugiés et les communautés environnantes, par le biais de projets de développement conjoints et par la protection de l'environnement.

Chiffres prévisionnels		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
PDI ¹	200 000	200 000
Population des camps	105 000	105 300
Réfugiés tibétains (installés)	20 000	20 000
Tibétains (en transit)	3 000	3 000
Réfugiés/demandeurs d'asile urbains relevant de la compétence de l'UNHCR	675	190
Total	328 675	328 490

¹ Le nombre de PDI est une estimation, car il n'existe actuellement pas de système officiel ni complet pour l'identification et le recensement des PDI au Népal.

Total des besoins : 6 865 442 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

En février 2005, le roi Gyanendra a limogé le gouvernement et assumé les pleins pouvoirs. La protection nationale a été sérieusement affaiblie par l'impasse dans laquelle se sont retrouvés le gouvernement, les partis politiques et des rebelles, ainsi que par les affrontements militaires et les troubles civils qui s'en sont suivis. Dans les régions rurales, les structures de santé et d'éducation et les services sociaux et juridiques sont sur le point de s'effondrer. Des dizaines de milliers de Népalais ont quitté leur village pour assurer leur protection et leur survie. Par conséquent, l'environnement favorable aux réfugiés et aux demandeurs d'asile qui s'était instauré par le passé est actuellement menacé.

L'ouverture d'un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) chargé d'effectuer un suivi, des enquêtes et des comptes rendus sur les violations de plus en plus nombreuses des droits de l'homme au Népal reflète la détérioration de la situation dans ce domaine et sur le plan humanitaire. Un effort international concerté sera nécessaire pour empêcher le pays de sombrer dans une situation d'urgence aussi grave que complexe. C'est pourquoi les institutions des Nations Unies et les autres organisations internationales proposent un plan de réponse global et appellent au versement de 64,5 millions de dollars E.-U.

Contraintes

Une situation politique instable et des conditions de sécurité précaires ont entravé la recherche de solutions durables et continuent de menacer le cadre de protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR. Les grèves générales ont limité la capacité de l'Organisation à accéder aux camps et à en assurer la surveillance au jour le jour, tout en entravant la fourniture de produits de première nécessité. L'absence de présence policière dans les camps suscite en outre de vives inquiétudes, car les activités des insurgés se sont intensifiées aux alentours.

Dans les camps, la durée prolongée du séjour, les faibles possibilités d'emploi constructif et l'apparente absence de perspectives alimentent la

frustration et altèrent les comportements sociaux et politiques de la population réfugiée. La pression sur les centres de santé primaire s'accentue, avec une augmentation des prescriptions de médicaments et de soins plus poussés due au vieillissement et à l'anxiété de la population. Le nombre de patients atteints de maladies chroniques ou psychiatriques est plus élevé que jamais. De plus, les camps sont devenus surpeuplés et la surface moyenne par personne est inférieure aux normes.

L'UNHCR demeure déterminé à rechercher des solutions complètes à cette situation prolongée et la communauté internationale se montre de plus en plus disposée à soutenir ces efforts. Cependant, beaucoup dépend de la volonté des gouvernements d'élargir leur approche dans le cadre du processus bilatéral. Afin d'assurer la protection des bénéficiaires, l'UNHCR a recommandé l'application de ses nouvelles procédures et normes de recensement au Népal. L'Organisation attend toujours le feu vert du Gouvernement pour lancer cette opération cruciale et longtemps retardée.

L'augmentation générale du prix du pétrole a réduit les ressources déjà limitées mises à la disposition des réfugiés. En 2006, l'UNHCR commencera à introduire de nouvelles sources d'énergie viables afin de remplacer le kérozène pour la cuisson des aliments.

Stratégie

Protection et solutions

L'UNHCR œuvrera pour la protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des PDI et pour la recherche de solutions durables à leur sort, en coordination avec le Gouvernement, les institutions des Nations Unies, les donateurs, les populations déplacées et les ONG partenaires. L'Organisation tentera d'obtenir une amélioration de la qualité de l'asile, en mettant l'accent sur le recensement et la délivrance de papiers d'identité individuels. Elle plaidera également pour le droit au travail et l'accès à l'éducation et aux structures de santé, tout en fournissant un appui juridique, un accompagnement psychosocial et des services d'orientation. Une approche similaire sera adoptée pour les personnes déplacées, dont beaucoup sont dépourvues des documents simples mais indispensables pour accéder aux services publics népalais.



Au camp de Khudunabari, de jeunes réfugiés bhoutanais profitent d'une petite accalmie des les pluies de mousson.
UNHCR / J. Pagonis

Tout en respectant le processus bilatéral entamé par les Gouvernements népalais et bhoutanais pour parvenir à un rapatriement, l'UNHCR s'efforcera entre-temps d'obtenir la réinstallation des réfugiés vulnérables dont le retour au pays n'est pas envisageable. Les possibilités d'intégration sur place seront également examinées dans le cadre de l'approche globale.

En 2005, le Gouvernement a relancé le processus de détermination individuelle du statut des demandeurs d'asile et des nouveaux arrivants. Le traitement des dossiers se poursuit sous la supervision de l'UNHCR, pour tenter de résorber le volume des demandes et des dossiers d'appel en souffrance. Dans les camps, le Gouvernement a récemment accordé le statut de réfugié à 500 enfants qui n'avaient pas été reconnus comme tels et a commencé à leur fournir des rations provisoires. L'UNHCR coopérera avec les autorités afin de donner suite à cette évolution positive.

Afin de maintenir la paix et la stabilité dans les camps de réfugiés, l'UNHCR renforcera le rôle et les responsabilités des mécanismes communautaires, ce qui exigera une forte constitution de capacités et une étroite supervision.

La prévention de la violence sexuelle et sexiste dans les camps et au sein des groupes de PDI demeure une activité hautement prioritaire. L'UNHCR maintiendra l'actuel mécanisme d'intervention auprès des victimes et de leurs familles, mécanisme complet qui a prouvé son efficacité. Il continuera en outre à sensibiliser les communautés et les autorités locales. De vastes campagnes d'information, des activités pédagogiques et des formations professionnelles seront entreprises afin de lutter contre les problèmes tels que le mariage forcé et la traite des femmes et des jeunes filles. Une coopération accrue avec les autres institutions des Nations Unies sera nécessaire pour permettre une action similaire en faveur des PDI.

En l'absence de perspectives d'intégration sur place pour les réfugiés relevant de la compétence de l'UNHCR au Népal, ceux-ci feront l'objet de demandes de réinstallation dès que leur statut aura officiellement été reconnu.

L'UNHCR continuera à procéder à la détermination individuelle, au titre de son mandat, du statut des demandeurs d'asile installés à Katmandou. En raison de l'insécurité qui règne dans le pays, aucune augmentation substantielle du nombre des

demandeurs d'asile n'est à prévoir, mais les problèmes de protection au jour le jour des personnes déjà présentes au Népal se sont accrus. L'Organisation veillera à ce que la mise en détention de réfugiés et de demandeurs d'asile soit réduite au minimum.

L'UNHCR continuera à venir en aide aux Tibétains qui transitent par le Népal pour se rendre dans un pays tiers, en assurant leur protection lors de leur passage et en leur dispensant une assistance adéquate en chemin, à condition que des normes de sécurité minimales soient garanties. L'Organisation multipliera les missions aux frontières et dans d'autres régions pour veiller à ce que le droit des Tibétains à transiter par le Népal soit respecté.

Assistance

Le programme d'assistance en faveur des réfugiés couvre l'ensemble de leurs besoins en ce qui concerne l'alimentation, la santé, l'éducation, les abris, l'eau, l'assainissement, la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes, ainsi que les conseils et la représentation juridiques. Les activités d'assistance seront constamment réexaminées et modifiées, afin de favoriser les solutions durables et l'autosuffisance des réfugiés, ainsi que la protection de l'environnement et la coexistence entre les réfugiés et la population hôte. Les réfugiées bénéficieront en priorité des activités de formation professionnelle et d'apprentissage des fonctions dirigeantes. La communauté réfugiée sera encouragée et rendue apte à identifier les familles vulnérables et à concevoir le « filet de sécurité » adapté à chaque famille. L'autosuffisance sera encore accrue, en veillant particulièrement à impliquer un plus grand nombre de femmes dans les projets générateurs de revenus. En prévision d'une éventuelle épidémie de grippe aviaire ou d'autres menaces pour la santé publique, des capacités de réponse aux situations d'urgence seront constituées dans les régions des camps.

Les populations urbaines de demandeurs d'asile et de réfugiés sont elles aussi fortement dépendantes de l'aide extérieure, faute de moyens pour assurer leur autosuffisance. L'UNHCR fera appel à des partenaires locaux pour répondre à l'évolution démographique de ces populations et à leurs besoins croissants en matière d'éducation et d'aide psychosociale. De son côté, l'Organisation continuera à offrir une protection, des conseils juridiques et des

indemnités de subsistance aux réfugiés urbains. Elle continuera également à porter assistance aux Tibétains en transit qui relèvent de son mandat en leur fournant des vivres, un abri temporaire et des soins médicaux.

Dans le cadre de l'intervention humanitaire interorganisations menée au Népal, l'UNHCR fournira une protection, des abris et une assistance non alimentaire aux PDI les plus démunies. Parallèlement aux activités en faveur des PDI telles que les services juridiques directs, le recensement et la délivrance de documents d'identité, l'Organisation créera des centres d'information ouverts et des équipes mobiles à l'intention des déplacés et autres personnes vulnérables.

L'UNHCR continuera également à dispenser une assistance destinée à assurer la protection des Tibétains arrivés avant 1991, notamment en ce qui concerne la délivrance de cartes d'identité, de certificats de naissance pour les enfants nés au Népal et de titres de voyage pour les personnes bénéficiant d'un regroupement familial dans un autre pays.

Effet escompté

Tout en bénéficiant d'une protection et d'une assistance adéquates dans l'attente de solutions durables, les occupants des camps joueront un rôle actif dans la gestion de leurs propres communautés, assurant le maintien de l'ordre ainsi que l'identification et la hiérarchisation des besoins. Les cas de violence sexuelle et sexiste et les trafics seront réduits grâce à une meilleure sensibilisation et à un suivi adapté, en faisant au besoin appel à la justice.

Les demandes des groupes de réfugiés urbains mixtes seront examinées par le personnel de l'UNHCR en charge de la protection, dans des délais raisonnables et dans le respect des normes procédurales. La réinstallation sera envisagée pour ceux dont la demande sera acceptée.

La situation des PDI au Népal sera correctement évaluée selon les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays*. Le recensement et la délivrance de documents seront effectués dans le respect des normes internationales. Les PDI ayant besoin d'un abri et d'articles ménagers de base seront identifiés et recevront l'assistance matérielle nécessaire.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

L'UNHCR emploiera 59 personnes (17 expatriés, parmi lesquels des administrateurs auxiliaires et des VNU, et 42 collaborateurs et VNU nationaux). La délégation de Katmandou est chargée de la gestion globale des opérations dans le pays et des relations avec le Gouvernement, les missions diplomatiques, les ONG et d'autres acteurs concernés. Les opérations dans l'est du Népal sont coordonnées par la sous-délégation de Damak.

Coordination

En étroite coopération avec le ministère de l'Intérieur, le Haut Commissariat jouera un rôle moteur dans l'établissement de normes de protection et d'assistance en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de sa compétence. L'UNHCR cordonnera également la réponse interinstitutions aux besoins des PDI en matière d'abris. En collaboration avec le HCDH et l'OCHA, il contribuera à la définition de normes et de réponses à leurs besoins en matière de protection.

Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les PDI seront impliqués dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités liées à leur protection et à leur bien-être, telles que la participation des femmes à la gestion des camps.

Afin que les réfugiés soient inclus dans les programmes nationaux de santé et d'éducation, la coordination sera maintenue avec les ministères concernés, les autres institutions des Nations Unies, les organisations de réfugiés et les ONG nationales et internationales.

Au sein de l'équipe des Nations Unies dans le pays, l'UNHCR participera activement à la Procédure d'appel global, au Bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'Organisation demeure un membre actif de l'Équipe de gestion de la sécurité et de l'Équipe de gestion des catastrophes. L'UNHCR est également le coordonnateur ou l'un des membres des groupes interinstitutions consacrés aux PDI et aux questions liées à l'exploitation et aux abus sexuels, à la traite des femmes et des jeunes filles,

ainsi qu'à la promotion de l'enregistrement et de la certification des naissances.

Bureaux
Katmandou Damak

Partenaires
Organisme gouvernemental Ministère de l'Intérieur/Groupe national chargé de la coordination des affaires de réfugiés
ONG Association des médecins d'Asie Association du Barreau népalais CARITAS (Népal) Conseil norvégien pour les réfugiés Fédération luthérienne mondiale <i>ProPublic</i>
Autres HCDH OCHA PAM

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 663 725
Abris/autres infrastructures	159 186
Appui opérationnel aux partenaires	297 160
Assainissement	30 093
Assistance juridique	114 817
Besoins domestiques	2 054 683
Eau	61 771
Education	488 336
Santé	677 360
Services communautaires	92 859
Transport/logistique	170 542
Vivres	114 193
Total des opérations	5 924 725
Appui au programme	940 717
Total	6 865 442